



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 80394

Texte de la question

Mme Julie Sommaruga attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés rencontrées par les jeunes mineurs isolés lorsqu'ils atteignent la majorité et qu'ils sont écartés de l'aide sociale à l'enfance (ASE) gérée par les conseils départementaux. En effet, l'ASE propose très peu de contrats jeunes majeurs qui permettent de poursuivre la formation entamée et de bénéficier pendant quelques mois d'une aide financière et matérielle de l'ASE. En dehors de ce contrat, aucun dispositif n'est prévu par l'État et les conseils départementaux, les jeunes majeurs se retrouvent livrés à eux-mêmes souvent sans lieu d'hébergement, sans argent et sans titre de séjour alors qu'ils sont pour la plupart extrêmement volontaires et désireux de s'intégrer au plus vite. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que compte prendre le Gouvernement pour aider les jeunes majeurs isolés qui ne sont plus pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

Données clés

Auteur : [Mme Julie Sommaruga](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80394

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 juin 2015](#), page 4064

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)